



## DESCRIPTION DES TRAVAUX

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## CROQUIS L'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION

Indiquer la dimension et la superficie de tous les bâtiments permanent ou non qui sont présent sur la propriété et toutes les distances mentionnées à la page précédente

## CROQUIS DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION

Schématiser les dimensions, hauteurs (point le plus haut), type de toit (toit à 1,2, 4 versant ou plat), portes et fenêtres de la construction

Je \_\_\_\_\_ soussigné(e), déclare que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont exacts et que si un permis m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À LA SECTION «TYPE DE PERMIS»

### **1-Nouvelle construction (Bâtiment principal) :**

À fournir : -Plan et devis d'installation septique préparé par un technologue ou ingénieur

- Plan de construction détaillés
- Certificat d'implantation préparé et signé par un Arpenteur-géomètre

### **2-Agrandissement (Bâtiment principal) :**

À fournir : - Certificat d'implantation ou de localisation préparé par un Arpenteur-géomètre

- Plan et devis de modification d'une installation septique préparé par un technologue ou ingénieur (uniquement dans le cas où l'ajout d'une chambre est prévu et que cet ajout augmente la capacité de l'installation septique déjà en place.

Changement du nombre de chambres : Avant : \_\_\_\_\_ ET Après : \_\_\_\_\_

### **3-Rénovation :**

À fournir : -Plan et devis de modification d'une installation septique préparé par un technologue ou ingénieur (uniquement dans le cas où l'ajout d'une chambre est prévu ET que cet ajout augmente la capacité de l'installation septique déjà en place. Exemple : Capacité du réservoir de 3 chambres à coucher, mais présence de 4 chambres suite à l'ajout d'une chambre)

### **4-Démolition :**

Démolition complète      Démolition partielle      Fondation conservé

Tous les matériaux de construction devront être transporté au:

Centre de transfert des matières résiduelles - écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau

161 rue du Parc Industriel, Maniwaki, Québec, J9E 3P3 ; Téléphone de l'administration (819) 463-3241 p. 274

Courriel: environnement@mrcvg.qc.ca

Les coupons de réception de l'écocentre devront être retournés à la municipalité de Blue Sea comme preuve de transport des matériaux et pour l'ajout au dossier.

### **5-Déplacement d'un bâtiment :**

À fournir : -Certificat d'implantation ou de localisation préparé par un Arpenteur-géomètre

Une autre demande de permis est nécessaire pour toute modification au bâtiment.

### **6-Installation septique :**

À fournir : -Plan et devis d'une installation septique préparé par un technologue ou ingénieur

Note au propriétaire:

-Le permis est nécessaire pour la construction complète d'un système septique ou toute modification à celui-ci (remplacement de la fosse septique ou correctif à un champ d'épuration).

L'installation sanitaire devra être fonctionnelle pour que le bâtiment principal soit habitable.

-Les informations qui suivent doivent être communiqué aux personnes concernées.

Note au contracteur qui procédera à l'installation de l'installation sanitaire:

-Le contracteur doit en tout temps communiquer avec l'inspecteur 48 heures avant le début des travaux.

Note au technologue ou ingénieur:

-Le technologue ou ingénieure doit inclure au plan un Certificat de conformité de l'installation sanitaire.

-Il doit également fournir à l'inspecteur, par courriel (inspecteur@blusea.ca), une copie format pdf dudit plan et toutes les photos des travaux en sa possession.

### **7-Captage des eaux souterraines (Puits) :**

Pour creuser un puit tubulaire nécessaire à l'approvisionnement en eau du bâtiment projeté:

-Un rapport de forage devra être remis à la Municipalité à la fin des travaux

-Une installation septique doit desservir les bâtiments qui seront alimentés en eaux